

## Procédure d'inscription rentrée 2024 (procédure pour les entrants au lycée)

Les inscriptions pour les entrants au lycée Janetti se feront sur les dates suivantes :

**Jeudi 27 juin - vendredi 28 juin - lundi 1 juillet**  
**de 08h à 17h non-stop**  
**pour tous les établissements**

**Attention : Les inscriptions au lycée doivent impérativement être établies le lundi 1<sup>er</sup> juillet dernier délai. Passé cette date les places des élèves non-inscrits seront attribuées à d'autres candidats sur liste d'attente.**

Le jour de la diffusion des affectations :

- La famille se connecte à Educonnect pour voir l'affectation et les consignes d'inscription sur la fiche de notification [<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e3s1>]
- La famille procède à une **PREINSCRIPTION** sur le téléservice via Educonnect. La famille doit se présenter dans l'établissement pour finaliser le dossier.
- Elle télécharge la fiche Demi-pension sur le nouveau site du lycée : <https://www.atrium-sud.fr/web/lpo-maurice-janetti-834701>

Le jour de l'inscription au lycée, les familles viennent avec les documents suivants :

- La notification d'affectation **s'il s'agit d'une arrivée d'une autre académie.**
- La fiche récapitulative (**fiche de renseignements**) suite à la procédure de préinscription en ligne.
- Un RIB [[avec au dos nom et prénom de l'élève + niveau \(CAP, 2nde PRO, 2nde GT\)](#)]

**Les familles devront également vérifier la fiche de renseignements qui sera transmise le jour de l'inscription et devront remplir, la partie « **ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE** » pour ceux qui sont éligibles. Vous trouverez ci-joint le barème. Celui-ci doit être transmis aux familles.**

⇒ Les autres documents seront à fournir le jour de pré-rentrée de septembre.

### Documents à fournir à la rentrée :

Pour les plus de 16 ans :

- La copie de l'attestation de recensement. (voir la Mairie)
- Le certificat de participation à la journée d'appel si elle a été effectuée.

Pour tous :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève.
- Photocopie du livret de famille (parents et enfants).
- Photocopies ASSR2.
- Photocopie du jugement de justice (divorce, garde d'enfant) si nécessaire.
- Photocopie PAP.
- RIB si non remis en juin/juillet.

Pour les secondes professionnelles :

- La photocopie du carnet de santé (vaccinations).
- La fiche médicale si non remise en juin/juillet.

Les demandes d'internat seront à retirer auprès des surveillants le jour de l'inscription **et à remplir sur place.**

La réponse sera donnée ultérieurement par mail (**noter lisiblement l'adresse mail sur les documents**), **avec le Règlement intérieur et « mon quotidien à l'internat » à signer et à ramener le jour de la Rentrée.**

Les familles concernées doivent signaler si un PAP, PAI ou PPS est mis en place pour leur enfant afin de faciliter la mise en œuvre précoce.